

FLORIDIENNE S.A.

Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 P Bte 4
B-1410 WATERLOO
TVA BE - 0403.064.593 - RPM Nivelles

Le Conseil d'administration invite les actionnaires, administrateurs et commissaire à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui se tiendra le mardi 19 octobre 2021 à 15 heures au siège social de la société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, et qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Un seul point figure à l'ordre du jour :

1. **Nomination d'un nouvel administrateur statutaire**

Le Conseil d'administration propose de nommer comme administrateur indépendant Madame Catherine Pycke pour une période de 4 ans. Madame Catherine Pycke occupe le poste d'Executive Director et la présidence du groupe alimentaire INEX N.V.

Proposition de décision :

L'assemblée générale approuve la nomination de Madame Catherine PYCKE (63.06.18-266.74), en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de quatre années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025.

Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'administration rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées telle qu'amendée par la loi du 5 avril 2011, conformément aux articles 7 :128 §1 et 7 :129 §2 du Code des Sociétés et des Associations, seules les personnes qui sont actionnaires à la **date d'enregistrement** auront le droit de participer à l'Assemblée Générale, pour le nombre d'actions dont ils sont détenteurs à cette date. La date d'enregistrement est fixée par la loi à 14 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit en l'espèce **le mardi 5 octobre 2021**.

La participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire est, en outre, subordonnée à l'accomplissement des formalités suivantes, conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations et de l'article 17 des statuts :

Les propriétaires de titres nominatifs sont invités à envoyer un formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le jeudi **14 octobre 2021** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote. Les actionnaires nominatifs ne pourront participer à l'Assemblée Générale que dans la mesure où leurs actions sont inscrites dans le registre des actions nominatives de la société à la date d'enregistrement, soit le mardi **5 octobre 2021 à minuit**.

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent produire pour le **mercredi 6 octobre 2021** au plus tard, au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be), une attestation d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire

dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit le mardi **5 octobre 2021 à minuit**. Ils sont invités à envoyer leur formulaire de participation (disponible sur www.floridienne.be) au Secrétariat Général de Floridienne S.A. (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be) pour le **jeudi 14 octobre 2021** au plus tard, en précisant le nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Le service financier de Floridienne S.A. est assuré par **la Banque Degroof**.

Procuration/Bulletin de vote

Les propriétaires de titres peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire en possession d'une procuration écrite conforme à l'exemplaire disponible :

- Au siège social de la société (téléphone +32/2/353 00 28)
- Sur le site internet : <http://www.floridienne.be>

Les procurations signées doivent parvenir au siège de la Société pour le **mercredi 13 octobre 2021** au plus tard (lettre ou e-mail : dvb@floridienne.be).

Mise à disposition des documents

Tous les documents requis en vue de l'Assemblée Générale ainsi que toute autre information sont disponibles sur le site Internet www.floridienne.be;

Le 3 septembre 2021.

Le Conseil d'administration.